



Syndicat du Bassin  
versant de la Vouge

# La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Mars 2012 – N°31

Courrier électronique : [vougeau@worldonline.fr](mailto:vougeau@worldonline.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

## Le bassin de la Vouge et ses Ragondins !

Depuis 2005, la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de l'Yonne et le SBV ont mis en place une campagne interannuelle de gestion de la population des ragondins.



### *Pourquoi le réguler ?*

Le ragondin est un rongeur aquatique essentiellement herbivore originaire d'Amérique du Sud et sans prédateur (caïman et puma) sur le territoire français. Il a été introduit dans des élevages pour sa fourrure à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Puis dans les années 30, suite à la crise économique, des lâchers ont eu lieu dans le milieu naturel. C'est ainsi que depuis les années 70, il a colonisé les cours d'eau de Bourgogne. Il creuse des terriers dans les berges des rivières pour son habitat et se reproduit de manière importante (3 à 4 portées par an / 4 à 6 petits par portée / individus matures sexuellement à 6 mois).

Le ragondin est vecteur de la douve du foie ou de la leptospirose. Il détruit et destabilise les berges, il engendre des dégâts dans les champs et il détruit les jeunes pousses de la végétation rivulaire, ce qui va à l'encontre des objectifs affichés dans les deux PPRE successifs adoptés sur le bassin de la Vouge.

Dans ce contexte et conformément à la réglementation en vigueur, le SBV a confié à la FDGDON la coordination et l'animation de la lutte contre sa trop grande prolifération.

### *Quels moyens et résultats ?*

C'est ainsi, qu'un réseau de bénévoles a été constitué (sociétés de chasses, association des piégeurs agréés, association des archers) afin d'essayer de couvrir autant que faire se peut l'ensemble du bassin de la Vouge. Cette lutte très encadrée (interdiction de la lutte chimique depuis 2006) nécessite d'une part, que les bénévoles interviennent partout et tout au long de l'année et d'autre part que le SBV compense les dépenses qu'elle engendre pour les bénévoles. C'est la raison pour laquelle, une indemnisation est annuellement votée par le SBV.

Les résultats montrent que les piégeurs se montrent de plus en plus efficaces et impliqués dans le rôle qui leur est dévolu. Les prises ont doublé en 5 années.

| Année         | Nb d'individus piégés ou tirés |
|---------------|--------------------------------|
| 2011          | 598                            |
| 2010          | 613                            |
| 2009          | 408                            |
| 2008          | 399                            |
| 2007          | 374                            |
| 2006          | 253                            |
| 2005 (6 mois) | 291                            |

Toutefois, si l'on regarde plus en détails les chiffres, nous nous apercevons que cette augmentation est d'abord due au nombre croissant d'intervenants plutôt qu'au nombre de prises par bénévoles. C'est pourquoi dans les mois qui viennent, nous avons demandé à la FDGDON d'une part de prospecter auprès des élus et habitants du bassin pour connaître les secteurs sur lesquels la population semble la plus importante et d'autre part de trouver de nouveaux intervenants afin de couvrir la totalité des cours d'eau du bassin de la Vouge.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le SBV ou M. BELLINA (FDGDON 89) :  
[a-bellina@fredon-bourgogne.com](mailto:a-bellina@fredon-bourgogne.com)

## LA VIE DU SBV

... M. MICHAUD Nicolas

Elu à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or



**La Chambre d'Agriculture a été reconnue comme Organisme Unique (O.U.) en charge d'animer les demandes des irrigants, quelles conséquences cela entraîne ?**

Je souhaitais tout d'abord rappeler que la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a souhaité être reconnue en tant qu'O.U. afin que le travail de gestion et d'organisation engagé depuis 2004 avec les irrigants s'inscrive durablement dans le département et que les actions mises en place soient poursuivies. Son ambition est de mettre en œuvre les missions de l'O.U. définies dans l'Arrêté Préfectoral du 3 novembre 2011 : répartir entre irrigants, en prenant en compte les structures collectives existantes, le volume d'eau « agricole » attribué, pour chacun des bassins versants, dans le respect des modalités de répartition, qui seront définies dans les règlements intérieurs correspondants.

**Comment prévoyez vous d'organiser ce nouveau mode de gestion des volumes non plus à l'échelle départementale mais par bassins versants ?**

L'O.U. s'appuiera sur un comité technique par périmètre, composé des coordinateurs et des représentants du bassin concerné, de représentants de Syndicat de bassin versant, du Syndicat des Irrigants. Il disposera également d'un comité de coordination pour l'ensemble des périmètres, nommé comité de pilotage « gestion de l'eau en agriculture ».

L'instance décisionnelle sera au final la session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Elle se prononcera et adoptera par délibération la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation, le plan annuel de répartition entre les préleveurs irrigants avant transmission au Préfet.

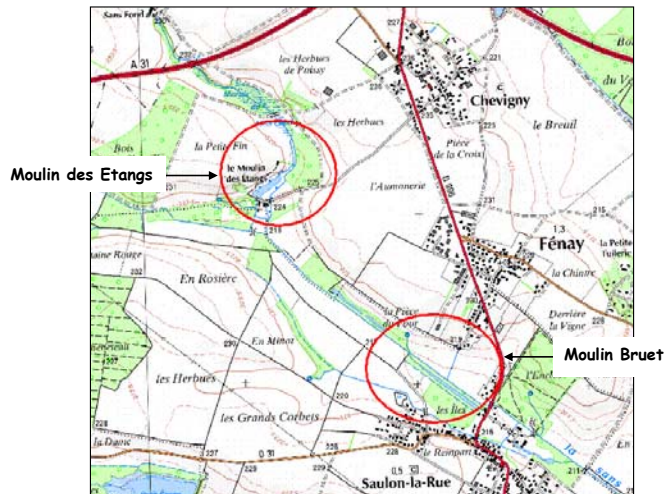
Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM&C, du FEDER et du Conseil Régional de Bourgogne

## Les ouvrages prioritaires

Comme vous le savez, la réglementation autour des ouvrages transversaux (vannes, moulins, clapets,...) a très nettement évolué au cours des dernières années. C'est dans ce cadre que les services de l'Etat ont défini les moulins des Etangs et Bruet sur la Cent Fonts comme ouvrages prioritaires pour restaurer les continuités écologique et sédimentaire.



Le SBV a lancé une étude d'avant projet permettant de proposer des scénarii d'aménagement des deux moulins, en concertation avec les propriétaires. Les travaux, qui suivront l'étude, devraient permettre de reconnecter la quasi-totalité de la Cent Fonts naturelle à horizon 2013. Par ailleurs, le moulin de la Folie fera l'objet d'une démarche identique permettant de reconnecter la Vouge amont en 2015.



Passes à poissons



Rivière en contournement

Exemples de travaux de reconnexion écologique

\*\*\*\*\*

### A NOTER

La première tranche de travaux du deuxième Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien a débuté cet hiver. C'est l'entreprise l'EURL CHENOT de Gerland qui a été retenue.

La stratégie du SAGE en cours de révision et du bilan à mi-parcours du contrat de bassin Vouge seront présentés et défendus par la Président lors de la réunion du comité d'agrément du comité de bassin RM, du 5 avril 2012.

Une question, un message, ... **Contactez** : Nicolas BOILLIN

Tél. : 03-80-51-83-23